REPUBLIQUE DU BENIN
-*-*-*-*-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-*-*-*-*-

DECRET N° 2000-140 DU 20 MARS 2000

Chargeant Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports, de l'intérim de Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution du Bénin ;
VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
VU le décret N°98-220 du 15 mai 1998, portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du dimanche 19 mars 2000, Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Ousmane BATOKO.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MJLDH 4 SGG 4 Autres Ministères 16 Départements 6 JORB 1